



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 5 décembre 2016

"La CGT veut donner du sens aux débats du Conseil".

Edito

S. Creach.....p.1

Séance plénière du 5 décembre 2016

S. Creach.....p.2

Les enjeux du Brexit pour la Bretagne

O. Capy.....p.2

Avenant au contrat de plan Etat-Région

JE. Coatrieux.....p.3

Orientations budgétaires 2017

JL. Peltier.....p.4

Transferts de compétences entre dpt et région...

JE. Coatrieux.....p.5

Révision de la politique territoriale...

C. Cornil.....p.5/6

Schéma directeur immobilier des lycées

G. Urvoas.....p.6

Carte des formations



EDITO de
Stéphane CREACH
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

9 sujets à l'ordre du jour de cette dernière session plénière de l'année 2016. Ce n'est pas rien et ce d'autant que le sujet numéro 1 était l'adoption en séance du rapport du CESER sur la saisine du Conseil Régional sur les conséquences du "Brexit" pour la Bretagne.

Dans une situation politique européenne et nationale mouvante, la CGT a insisté sur les responsabilités immenses des gouvernements, des élus et des institutions afin qu'ils se posent les bonnes questions dont la première d'entre elles : le temps n'est-il pas venu de mettre au cœur des politiques européennes l'être humain ?

La CGT est intervenue sur la majorité des sujets en apportant l'éclairage social et économique indispensable pour la réponse aux besoins sociaux des salariés, des privés d'emplois et retraités, mais aussi de la population s'agissant des questions de la territorialité par exemple.

La question des orientations budgétaires a été aussi l'occasion pour le groupe CGT de réintervenir sur le débat au parlement suite à l'annonce du gouvernement d'attribuer aux régions une fraction de la TVA.

Au niveau national comme au niveau européen, on ne pourra plus continuer sans un réel et profond débat sur la fiscalité qui est à repenser dans son ensemble, c'est le sens de l'intervention de la CGT.

Ce type "de combat" ne peut rester l'affaire de quelques uns et les syndicats CGT devraient, tout comme sur les sujets des politiques territoriales, les compétences des collectivités, les relations Etat/Région, ..., s'y pencher avec un intérêt particulier.

Les grandes orientations stratégiques se prennent dans de multiples endroits et certains réflexes doivent rapidement changer pour identifier réellement les centres de gravité des pouvoirs de quelque nature qu'ils soient.

La Conférence Régionale de juin dernier a décidé de faire du printemps 2017 un moment important autour du triptyque emploi, industrie et services publics.

La Confédération confirme le sujet en proposant le « printemps de l'industrie », précédé des assises sur le même sujet à Paris le 22 février 2017.

Individuellement et collectivement, nous devons relever le défi de faire résonner les exigences de la CGT et porter des propositions dans un objectif de transformation sociale, dans une société où les inégalités sociales, générationnelles et territoriales sont un marqueur du rapport capital/travail.

Il nous faut, ensemble, relever le défi pour revaloriser la valeur « Travail ».

Partout et dans tous les lieux d'interventions, y compris institutionnels, ayons cette marque de fabrique CGT autour de l'idée que nous nous faisons de la cohésion sociale.

Rennes, le 7 décembre 2016

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr

mail :

cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la
publication :

Thierry GOURLAY

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.P.A.P. : 0713 S 07992

Bimensuel - 0,15€

Et après? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne

Intervention de Stéphane CREACH



Force est de constater que le CESER, dans un temps relativement court, de juillet à décembre 2016, a su répondre à la sollicitation du Président du Conseil Régional concernant un dossier qui a une très forte connotation politique puisqu'il s'agit d'analyser les conséquences du choix du peuple Britannique qui a décidé de larguer les amarres d'un espace commun que représente l'Union Européenne.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le traitement de cette saisine régionale, a été couronné d'un retour relativement significatif en terme de réponses d'un public assez large.

Le CESER peut légitimement apprécier cette "bibliothèque" de témoignages, soit écrits soit verbaux.

Les uns et les autres témoignent d'une réelle sincérité qui méritent d'être soulignés avec toute la pertinence qu'il se doit.

Est-ce à dire que notre instance a pu être ressentie comme un pivot de la démocratie participative serait peut-être présomptueux mais il est un fait

que cet aspect des choses est pour le moins distinctif pour le souligner dans un monde actuel où l'instantanéité serait devenue la règle.

Conformément aux objectifs exprimés dans la lettre de saisine du Président du Conseil Régional, le CESER s'est conformé de tenter de dessiner d'une part, les potentialités de menaces principalement sur les enjeux économiques et sociaux par secteurs géographiques et domaines d'activités et, d'autre part, en optant pour une recommandation de veille en se limitant à des préconisations de raison pour notre Région.

Sans hiérarchie préalablement définie, il convient quand même de souligner que notre assemblée a pu dégager quelques pistes susceptibles d'être d'une certaine pertinence "politique" pour ne pas positionner le Conseil Régional dans un rôle d'unique spectateur.

Sans être exhaustif, ce rapport permet aux élus régionaux de se nourrir d'un travail approfondi pour agir en conscience.

L'exercice auquel s'est attaché le CESER met en évidence, ce sera la conclusion de la CGT, un réel questionnement :

Peut-on, collectivement, réfléchir à l'avenir des politiques européennes sans mettre au cœur de ces mêmes réflexions les êtres humains?

Rien que ce questionnement rebat les cartes de ce qu'il convient de définir quand on traite de sujets qui sont le ciment de la vie collective des peuples.

Le CESER appelle d'ailleurs le Conseil Régional à positionner sa réflexion au regard des évolutions de ce dossier en occupant l'espace politique comme acteur et non simple commentateur.

Aucune intervention des membres de cette assemblée, aussi pertinente soit elle, ne pourrait dispenser de la lecture de ce rapport pour celles et ceux qui en sont les principaux destinataires.

C'est véritablement l'invitation de la CGT aux élus (es) régionaux.

Avenant au contrat de plan Etat-Région

Intervention d'Olivier CAPY



Territoire

De l'avis même des services du Conseil Régional, cet avenant au Contrat de Plan État/Région (CPER) est « *un avenant d'opportunité* ».

Sur les 6 volets du CPER, l'avenant se focalise sur 2 seuls aspects, certes d'importance : la territorialité, et le soutien à l'innovation des entreprises en visant particulièrement les PME.

A l'heure des priorités, nous déplorons l'absence du volet « *emploi* », et donc la question de l'emploi durable. De même, le silence gardé sur le numérique nous laisse perplexes.

Concernant le volet enseignement supérieur, il s'agit bien d'un "cavalier" qui s'explique par l'abandon de la fusion des Universités Rennes 1 et Rennes 2 et par la réduction de la participation du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Territoire

Concernant le volet territorial, il est au cœur du propos : la question des centralités, des centres bourgs et des territoires ruraux est mise sur le devant de la scène. L'avis le précise bien, tout comme il évoque l'auto-saisine du CESER et de sa commission ATE en la matière.

Cette question devient déterminante au regard des politiques publiques qui ont parfois tendance à donner "le plus aux plus forts", en l'occurrence les métropoles ou les villes dites "importantes".

Force est de constater qu'en France, et dans d'autres régions du Monde, celles et ceux qui sont dans ce que l'on nomme les "périphéries des pôles d'attraction" se sentent malmenés au point d'être d'esprits vengeurs à

Territoire

Territoire

Territoire

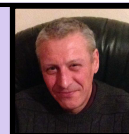
l'égard des décideurs politiques ou institutionnels.

En France, a fortiori en Bretagne, ne peut être accepté l'abandon de territoires par la République, en ville comme en campagne, car derrière l'expression commune, ce sont des femmes et des hommes qui sont en quête de repères.

Conformément à l'avis du CESER, nous serons attentifs à l'ensemble du CPER et à sa réalisation, d'autant que notre assemblée est aussi engagée dans une démarche innovante concernant le SRADDET qui doit, pour la CGT, devenir la colonne vertébrale de l'action publique sur la question de l'aménagement du territoire, et de cette notion nouvelle qui fait lien avec la devise de la République : l'égalité.

Les orientations budgétaires pour 2017

Intervention de Jean-Edmond COATRIEUX



Les orientations budgétaires de la région s'inscrivent dans les politiques d'austérité mises en œuvre par le gouvernement afin de répondre aux exigences de l'Union Européenne. Il suffit pour s'en convaincre de se pencher sur les cinq recommandations 2016 du Conseil de l'Union Européenne à la France :

- réduction des dépenses des collectivités territoriales ;
- diminution du coût du travail ;
- réforme du système d'assurance chômage ;
- réduction du taux de l'impôt sur les sociétés ;
- mise en place du prélèvement à la source.

Une grande réforme fiscale reste plus que jamais nécessaire, pour rendre la fiscalité plus juste et plus efficace. En réalité, nous avons assisté à un basculement d'une partie de la fiscalité des entreprises vers les ménages.

Ainsi, depuis 2012, la contribution des entreprises à l'effort national a été réduite de 20 milliards, tandis que celle des particuliers a augmenté de 31 milliards d'euros. Ce constat est implacable, incontestable.

Cette politique a également été supportée par les plus modestes qui paient la TVA sur tous leurs achats. Cet impôt qui pourrait être considéré comme « invisible » est de ce fait le plus injuste car demandant plus d'effort à ceux qui sont les plus démunis. Pour preuve, la TVA pèse pour plus de 10% sur les revenus d'un foyer modeste et seulement 6% pour un foyer avec 100 000 euros de revenus. La TVA représente un peu plus de la moitié des recettes fiscales, c'est dire si l'État encourage l'injustice fiscale.

TVA

Dans ce contexte, chacun comprendra les réserves de la CGT quant à l'annonce du Premier Ministre de l'attribution d'une fraction de la TVA à la création d'un fond de soutien pour les régions dont le montant pour la Bretagne pourrait représenter 27 millions d'euros pour 2017 et 2018.

Pour la CGT, une vraie réforme de la fiscalité nécessite de redonner du dynamisme à notre impôt sur le revenu en réhabilitant sa progressivité (plus de tranches) et en faisant contribuer ceux qui en ont les moyens comme le précise la déclaration des droits de l'Homme dans son article 13 : « une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

Bien au contraire, c'est la voie de l'allègement de la fiscalité des entreprises qui a été privilégiée en abaissant le taux de l'impôt sur les sociétés de 33 à 28%. Celui-ci ne représente que 12% des recettes fiscales.



La CGT fait de nombreuses propositions sur la question de la fiscalité en prônant notamment une différenciation entre les entreprises qui encouragent l'emploi et celles qui privilégient le capital. En ce sens, la modulation des cotisations sociales serait ainsi en faveur du facteur humain.

Dans le même temps, au nom de l'emploi, ce sont 40 milliards dont 11 milliards prélevés sur les dotations aux collectivités territoriales qui ont été transférés à la création du Crédit impôt compétitivité emplois le fameux CICE.

Désormais, la région voit chaque année sa dotation générale de fonctionnement, ponctionnée au nom de la réduction des dépenses publiques.

Comme l'an dernier, une réduction de 0,75% des dépenses de fonctionnement est prévue pour 2017 alors qu'elle doit faire face à des transferts de compétences imposés ou souhaités qui ne seront pas sans incidence sur son fonctionnement.



La CGT s'inscrit dans la volonté de maîtriser la dépense publique. Mais maîtrise ne veut pas dire diminution de moyens et comme le démontre le projet d'observatoire des territoires, la recherche de partenariats ne constitue pas un gage d'efficacité de l'action publique.

Si l'objectif de la Région est bien la constante recherche d'efficacité et d'efficience de l'action publique, il faudra bien qu'elle se donne les moyens pour y parvenir, y compris en personnel.

Comme l'an dernier, les orientations budgétaires dépassent désormais le cadre de l'année à venir pour s'inscrire dans la durée du mandat des élus du conseil régional. Il s'agit donc désormais de grandes orientations pour la durée de la mandature autour de 6 grandes ambitions mais dont les priorités peuvent évoluer d'un exercice à l'autre en fonction de l'actualité ou de l'urgence.

Difficile dès lors, de déterminer ce que seront les actions concrètes que la Région entend développer pour cette année 2017. L'examen du budget primitif sera peut-être l'occasion d'y voir plus clair.



Dans le débat portant sur les évolutions des compétences dédiées aux collectivités locales, la CGT a toujours défendu les principes d'égalité de traitement et de solidarité en réponse aux besoins des populations.

La CGT soutient que des évolutions de l'ampleur de celles initiées par la loi NOTRe sont l'occasion de questionner la place de l'action politique qui doit être tournée vers le sens commun pour une réelle ambition publique qui est à mettre au centre de ces évolutions, avec des organisations améliorées répondant prioritairement aux besoins des citoyens. Dans cet exercice, la recherche de la cohésion sociale et territoriale est un préalable incontournable d'une politique publique telle que l'envisage la CGT.

Pour la CGT, ce bordereau soulève donc diverses questions et notamment les conséquences des mutualisations et plus largement l'effet de l'harmonisation des diverses activités transférées des départements vers la Région tant pour les personnels que pour les usagers de ces services publics.



Le document est peu disert sur la question du devenir des agents territoriaux tout comme des prestataires concernés par ces transferts de compétences lesquels interviennent soit en gestion directe ou déléguée. Quelles seront les évolutions de ces différents modes de gestion dans un cadre budgétaire contraint ? Les expériences passées en termes de réorganisations des services publics ont montré « qu'un plus un » ne font pas deux, loin s'en faut, et que les mutualisations sont trop souvent prétextes à des logiques de suppressions d'emplois publics au détriment d'une offre harmonieuse et solidaire de services publics. Ce dossier suscite donc d'importantes inquiétudes pour les agents

et les salariés concernés dont certains, à ce jour, ne savent pas ce qu'ils vont devenir. Récemment les personnels portuaires se sont exprimés en ce sens avec une réelle inquiétude portant notamment sur l'absence de statut des personnels d'un grand groupe privé officiant sur le port du Légué. La Région doit être attentive à ces aspects du dossier.

La CGT n'est pas par principe hostile aux mutualisations ni à des harmonisations, lorsqu'elles sont synonymes d'une amélioration réelle de la qualité du service rendu mais à la condition que celles-ci se réalisent par le haut. Aujourd'hui, le cadre budgétaire contraint fixé par l'État ne peut se traduire par une rationalisation de l'offre de services publics dans nos territoires ; cette inquiétude recouvre aussi la question de l'harmonisation tarifaire qui dans ce contexte budgétaire risque une fois de plus de mettre à contribution uniquement les usagers-citoyens exonérant une fois de plus les entreprises.

La CGT reste attachée à une bonne utilisation de l'argent public et c'est d'ailleurs pourquoi nous dénonçons depuis des années l'absence de cohérence de certaines politiques menées, notamment dans le domaine des transports avec de multiples exemples de mise en concurrence entre mode routier et ferroviaire sur certains axes bretons. Ces transferts de compétences sont une occasion de remettre l'action publique au service de l'intérêt général avec pour objectif de répondre tant aux enjeux économiques, sociaux qu'environnementaux. La question des périmètres d'intervention, tant de la Région que celui des métropoles, doit être clarifiée afin que ces transferts de compétences améliorent le niveau de service rendu aux usagers. Pour ce faire, les citoyens, les usagers ainsi que les élus doivent être placés au cœur du débat en y associant les personnels concernés. La CGT soutient la proposition du CESER concernant la mise en place d'instances démocratiques pour construire une offre de services

en réponse aux besoins de la population.

Enfin, que ce soit en termes de compétences transports, portuaires, de gestion des déchets, la question de la fiscalité reste prégnante mais elle est malheureusement éludée de ce bordereau. La CGT souhaite un large débat sur cette question qui est incontournable et fait des propositions notamment sur la question du versement transport.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service-Public

Dans un contexte de réduction drastique des dotations aux collectivités publiques à laquelle la Région n'échappe pas, la CGT aurait souhaité que des éléments tangibles permettent d'apprécier les effets sur le long terme de ces transferts de compétences au-delà donc du seul aspect « de continuité du service » évoqué dans le dossier. Ce dossier pose assurément en grand la question d'un égal accès à ces services au sein de notre Région.



Il pose aussi en grand la question de la qualité du dialogue social avec les personnels et leurs organisations syndicales représentatives qui ont bien sûr le droit au chapitre à l'instar des autres composantes de la vie démocratique et publique, y compris pour proposer des solutions alternatives.

La révision de la politique territoriale

Intervention de Jean-Edmond COATRIEUX



Cette clause de revoyure prévue dans les contrats de partenariats avec les pays, de décembre 2013, se situe dans un vaste bouleversement de la carte intercommunale régionale et qui modifie sensiblement les conditions d'interventions du fait du changement de périmètre que connaissent certains pays.

L'un des enjeux se situait sur la détermination du partenaire avec lequel la région entend contractualiser sur les territoires. Une signature avec les EPCI aurait signifié la fin des pays.

Conseil de développement

Plus fondamentalement, c'est toute la démarche développée depuis plusieurs années autour des projets de territoires, co-élaborés par les élus du pays et de la société civile, via les conseils de développements, qui auraient été remise en cause et nous serions revenus d'une logique de projets à une logique de gestion.

Cependant, les indices de péréquations qui avaient présidés à la répartition des enveloppes devront être réajustés pour prendre en compte les

nouveaux périmètres de contractualisation.

Les conseils de développements voient leurs missions réaffirmées. Une nouvelle étape est franchie pour eux avec un rôle renforcé notamment auprès des métropoles, des EPCI de plus de 20 000 habitants et des pôles d'équilibre territorial et rural.

Cependant, les questions de leur composition basée sur la représentativité et leurs moyens de fonctionnement restent fortement posées.

Avec la signature d'un avenant au CPER 2015-2020, la politique de la ville se trouve dotée d'une enveloppe de 14 millions d'euros. Lors de la signature « des conventions politiques de la ville », l'intervention de la région se bornait à une priorisation des actions prévues dans les contrats de partenariat en direction des quartiers prioritaires, bien souvent au détriment d'autres territoires.

La région entend également développer un nouveau soutien aux centralités dans l'objectif d'encourager sur plusieurs années des programmes d'aménagement de centres villes et bourgs, cohérents et transversaux. Encore conviendrait-il de définir ce que nous entendons par centralité ?

En tout état de cause, il convient de dissocier revitalisation des centres bourgs et exercice des centralités.

L'existence de centralités, leur diffusion sur l'ensemble du territoire régional, conditionne le développement économique équilibré de l'ensemble de la Bretagne.



Il conditionne dans le même temps une certaine réponse aux réels enjeux du « vivre ensemble ».

Nous pouvons d'ores et déjà le constater : la concentration des services, tant publics qu'aux entreprises sur les métropoles peut conduire à une désertification des territoires ruraux.

Objectivement, il s'agit dès à présent d'un tout autre enjeu qui ne peut se limiter à appel à manifestation d'intérêt. Cette démarche, aussi respectueuse soit-elle, devra être avant tout nourrie de la nécessaire recherche de « bien commun ».

Schéma directeur immobilier des lycées

Intervention de Claudine Cornil



L'ampleur des travaux à réaliser par le Conseil régional concernant les lycées publics justifie pleinement l'élaboration d'un schéma directeur. Les enjeux sont en effet nombreux : le numérique, la rénovation d'un patrimoine parfois ancien et énergivore, la mise en sécurité et l'accessibilité, l'amélioration des conditions de travail des agents et la construction de deux nouveaux lycées : Liffré et Ploërmel.

Tout comme le Ceser, la CGT apprécie que le nouveau schéma directeur permette de donner de la lisibilité et de fixer une méthode dans la programma-

tion des différents axes de mise en œuvre.

La CGT apprécie entre autres, l'objectif du Conseil régional de garantir l'accueil de tous les élèves conformément aux valeurs du service public.

Elle est sensible à la volonté affichée par le Conseil régional d'améliorer les conditions de travail de toutes les catégories de personnel. Le Ceser le note à juste titre : la priorité accordée à l'équipement des établissements en accès au haut débit, à la performance des réseaux et à la qualité de la main-

tenance informatique est à saluer. Il est important de savoir qu'aujourd'hui encore, certains établissements ne disposent pas d'accès satisfaisant à internet ou bien n'ont pas de réseaux dignes de ce nom.



La CGT a aussi le sentiment que les différents avis du Ceser ont été entendus s'agissant de la mise en œuvre d'une démarche d'anticipation, voire d'une démarche prospective concernant les évolutions démographiques de la population lycéenne. L'annonce de la construction d'un deuxième lycée autour du bassin rennais est dans ce sens une réponse à des besoins à venir. C'est une très bonne nouvelle.

En revanche, la CGT est consternée, tout comme le Ceser, par ce qui semble bien être l'annonce du report à 2022 de la date de livraison du ly-

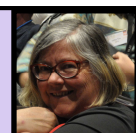
cée de Ploërmel. La construction de ce lycée dont le besoin est exprimé par la population depuis 1990 a été actée en 2012 par le Conseil régional. Depuis cette décision n'a cessé d'être confrontée à des manœuvres d'obstruction, exercées de manières répétées par un lobby qui fait entrave à l'application d'une décision prise par les élus de la République. Il est nécessaire de rappeler que le secteur de Ploërmel à lui seul, va totaliser 40 % de l'augmentation de l'effectif des lycéens du Morbihan dans les années à venir.

Sinon, pour la CGT, la mise à disposition par les lycées de locaux et d'équipements pour des activités associatives, sportives ou culturelles serait intéressante, dans la perspective d'ouvrir les établissements sur leur environnement. Il va sans dire que cela ne pourrait se faire qu'avec des personnels en nombre suffisant.

Enfin la CGT partage les interrogations du Ceser concernant les modalités de concertation avec les représentants des personnels relevant de l'Education nationale et de la Région, les associations de parents d'élèves et les représentants élus des lycéens.

Carte des formations

Intervention de Gaëlle URVOAS



L'avis du CESER, sur la carte des formations professionnelles initiales, met en avant les points positifs de l'élaboration de cette carte qui se réalise avec plus de transparence et prévoit plus de places notamment pour les formations en électricité, électronique et électrotechnique.

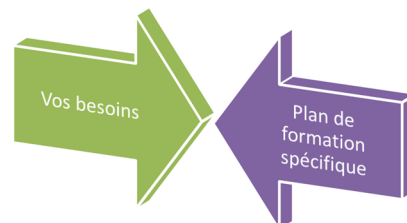
La CGT prend acte de cette situation et espère que ces ouvertures plus nombreuses aideront les jeunes à se former dans les métiers qui les intéressent et à accéder, à la fin de leur cursus scolaire, à un emploi pérenne. La CGT tient par ailleurs à rappeler que la formation professionnelle initiale doit aussi contribuer à permettre aux jeunes d'intégrer leur rôle de citoyen dans la société et à leur permettre l'accès à la culture sous toutes ses formes.

La CGT s'attachera à ce que les cartes de formations ultérieures tiennent encore plus compte des attentes des jeunes et de leur famille en ce qui concerne la possibilité d'accéder, sur chaque territoire, à des formations mises en œuvre par le service public de la formation.

Plus que jamais, l'éducation nationale a bien évidemment un réel atout pour consolider une démarche vertueuse, dans le sens éducatif, des formations professionnelles initiales.

La coopération entre établissements ne doit pas être la justification de la disparition de formations dans les établissements publics.

La CGT espère aussi que des formations de niveau V seront mises en place dans les lycées, sur tous les territoires, pour pallier les difficultés que certains jeunes rencontrent lorsqu'ils n'ont pas accès à une formation, proposée seulement dans les CFA de leur territoire, faute d'employeur pour les accueillir pendant leur formation. L'apprentissage n'est qu'une des voies possibles de formation, elle ne doit pas devenir le seul choix pour certains jeunes en formation professionnelle initiale sur certains territoires.



Le nombre d'apprentis doit aussi correspondre à un engagement des employeurs à créer les postes correspondants aux formations mises en place. La CGT espère que toutes les places en apprentissage dans les CFA de la carte des formations proposée correspondent bien à des besoins pérennes dans les entreprises.

Par ailleurs, la mixité des publics dans les CFA, doit faire l'objet d'un bilan des actions réalisées concernant les difficultés pédagogiques rencontrées dès lors que jeunes et adultes se retrouvent ensemble dans une formation, et ne doit pas conduire à faciliter l'exonération des employeurs de leurs responsabilités dans l'évaluation des possibilités d'accueil de jeunes en formation en vue d'un emploi.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER